

8-jullet-18

Mairie d' ARRONDISSEMENT d'

Du an mil huit cent dix-huit, à heure du

ACTE DE MARIAGE d'

âgé de ans, né à département
d le du mois d mil
d domicilié à département
N.° d fils d
d domicilié à département
d et de

Et d

âgée de ans, née à département d
le du mois d mil domiciliée
à département d fille d

domiciliée à département d
et d

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an
II, sur le Mariage, concernant les Droits et les devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence d
département d'
D
d
D
d
Et d
d
âgé de
domicilié à
âgé de
domicilié à
âgé de
domicilié à
âgé de
domicilié à
domicilié à
profession de
profession de
profession de
profession de

Après quoi, moi
faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la
loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi.